



REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE
AERIENNE de l'OUEST du LOIRET

DELIBERATION
N° 3
du 15 Février 2022
Rapport d'Orientation
Budgétaires pour 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi quinze février à quatorze heure trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de Réunion de l'Aéroport.

DATE de la
CONVOCAION
Le 24 janvier 2022

PRÉFECTURE DU LOIRET

28 FEV. 2022

COURRIER 1

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Monsieur Christian BRAUX, Conseiller Départemental, Canton de la Ferté Saint Aubin,
- Madame Line FLEURY, Conseillère Départementale, Canton de Sully sur Loire,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3^{ème} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère Municipale de Châteauneuf sur Loire,
- Monsieur CHILOFF Nicolas, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,

NOMBRE de
DELEGUES
en EXERCICE
9

ASSISTAIENT :

- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Sandrine EUGENE, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental,
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

NOMBRE de
PRESENTS
9

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2^{ème} Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Monsieur Ariel LEVY, Conseiller Départemental, Canton de Montargis,
- Monsieur Arnaud MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Madame Christelle BELLANGER, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques Centre Val de Loire et Loiret.

NOMBRE de
VOTANTS
9

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

Vu le rapport n° 3 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,

Exposé

Les dispositions de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales modifiées par la Loi 2015-991 du 7 août 2015 (article 107), imposent aux communes de 3.500 habitants de présenter à l'organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Ce rapport doit donner lieu à un débat.

Ces dispositions s'appliquent également aux Syndicats Mixtes comprenant au moins une collectivité de 3.500 habitants et plus.

Les éléments de réflexion soumis dans le cadre de ce débat, portent sur les éléments suivants :

1. Evolution du budget de fonctionnement du SMAEDAOL pour l'année 2022

Le budget de fonctionnement est élaboré en tenant compte à la fois des risques liés à la crise sanitaire encore présente en ce début d'année, et d'un certain nombre de contraintes sur les charges à caractère général et sur les charges de personnel.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes du budget du syndicat sont constituées pour l'essentiel :

- ✓ **Des subventions et participations des membres** : 76% des recettes d'exploitation (réalisé 2021)
- ✓ **Des produits des services et des ventes diverses** : 16 % des recettes d'exploitation (réalisé 2021)
- ✓ **Des revenus des immeubles** : 7% des recettes d'exploitation (réalisé 2021)

Concernant les produits des services et revenus des immeubles :

Lors de sa séance du 16 novembre 2021, le Comité syndical a adopté de nouveaux tarifs et redevances pour l'année 2022 en appliquant un taux d'évolution de +1.2% (niveau de l'inflation).

Concernant le produit des services il est anticipé une reprise du trafic. Le produit est ainsi estimé à 240 000 € contre 233 233 € en 2021, 172 933€ en 2020 et 249 119 € en 2019.

S'agissant du revenu des immeubles il est estimé à 125 000 €, basé sur une hypothèse favorable où les occupants actuels des hangars maintiendraient leur présence sur le site.

Les subventions et participations :

Les subventions et participations sont constituées des cotisations des membres, dont le principal financeur est le Département, et de la taxe d'aéroport versée par l'Etat.

Ainsi 1 128 842€ de subventions et participations ont été versées au SMAEDAOL en 2021 réparties comme suit :

- Cotisations des membres : 781 400€ dont Département : 649 400€, Orléans Métropole : 100 000€, CCIL : 18 000 €, communes membres : 14 000 € ;
- Taxe aéroport (ETAT) : 347 442€

Concernant la taxe d'aéroport, celle-ci est estimée à 278 000 €.

Les contributions des membres autres que le Département (communes, CCIL et Orléans Métropole) seront maintenues au niveau de 2021 soit 132 000 €.

Ainsi que le prévoient les statuts, la participation du Département sera sollicitée à hauteur du déficit prévisionnel estimé et ajusté à la clôture de l'exercice. A ce stade le montant est estimé à 750 000 €.

L'ensemble des recettes de ce chapitre est évalué à 1 160 000€.

Évolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses du budget du syndicat sont constituées :

Des charges à caractère général : 42 % des dépenses d'exploitation (réalisé 2021)

Des charges de personnel : 55 % des dépenses d'exploitation (réalisé 2021)

De provisions : 3% des dépenses d'exploitation

Les charges à caractère général tiendront compte d'une progression au niveau du taux de l'inflation et de certaines évolutions liées à des augmentations tarifaires spécifiques. Les estimations intègrent également des coûts liés à des vérifications réglementaires.

Ce chapitre progresserait ainsi de +11 % par rapport aux réalisations 2021.

Les charges de personnel : la prévision budgétaire 2022 (610 000 €) se base sur les neuf postes actuellement ouverts au budget du syndicat mixte.

L'évolution de 10% entre 2021 et 2022 a pour origine d'une part le recrutement d'un agent AFIS envisagé pour 2022 (poste non pourvu en 2021).

La dotation aux provisions : conformément à la délibération n°6 du comité syndical du 15 décembre 2020 qui a approuvé le principe de constituer une provision budgétaire au titre des indemnités de départ à la retraite des agents, il sera inscrit en 2022 une dotation de 42 000 €.

2. Budget d'investissement du SMAEDAOL pour l'année 2022

Le plan pluriannuel d'investissement ajusté vous a été présenté au cours de cette séance pour un montant total de 1 418 017 € dont 467 488 € au titre de 2022.

A ce programme viendront s'ajouter les opérations qui n'ont pas été réalisées en totalité en 2021 et qui feront l'objet d'un report sur 2022 pour 441 078€, il s'agit des opérations suivantes :

Frais d'études : 89 870 € (loi sur l'Eau : PCG, porté à connaissance, enquête publique), Evaluation de conformité vis-à-vis des exigences essentielles volet infrastructures, Analyse documentation et état des lieux de sécurité accompagnement mise en conformité

Bâtiments : 91 762 € (transmetteur vocalys et IP, travaux aménagement bâtiment agricole Dhuy)

Matériel industriel : 33 403 € (tapis à bagages, équipements radio)

Outillage : 96 617 € (révision et équipement camion Vim 60 pour service SSLIA)

Agencements et aménagements du matériel : 77 867 € (Remplacement système de détection intrusion et contrôle d'accès AIMS)

Véhicule 3 425 € (publicité pour camion pompier)

Autres : 48 134 € (dont mobil home PMR, borne recharge pour véhicules électriques)

Ce programme d'équipement sera financé par les dotations aux amortissements (1 048 703€) et le résultat excédentaire de 2021 (455 119 €)



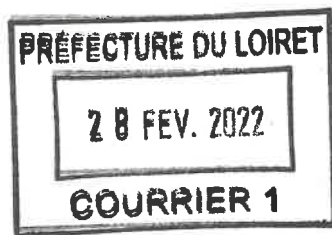
Après avoir délibéré, le comité syndical :

ARTICLE UNIQUE :

Donne acte à Monsieur le Président de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022.

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

Le Président du SMAEDAOL,



Hervé GAURAT,